

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 avril 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
Mme Monique LE BIHAN

Mme Edith CHOUTEAU
M. Philippe LABORDERIE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Christine CORBILLON
Mme Christelle TREHET-COLLET

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 22 mars 2024, CASF, article R123-16

POINT N°6 – SAAD – BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur PAVILLON, Président, présente au conseil le budget du service d'aide à domicile pour l'année 2024.

Monsieur le Président propose d'adopter ce budget, voté par chapitre, selon la ventilation suivante :

SECTION	MONTANT
INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 509,12 €
Recettes	11 509,12 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	860 630 €
Recettes	860 630 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240404-AS-24-04-04-6-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Publiée le 8/04/24